



## **INFO TRAVAUX n°1**

### **GYMNASE DE POMBLIERE**

**Septembre 2016**

#### **LE PROJET DE REHABILITATION**

Afin d'optimiser les locaux disponibles et de développer certaines activités sportives, les élus ont souhaité engager la réhabilitation des équipements sportifs communautaires. Ces travaux seront conduits dans l'objectif de favoriser la dynamique sportive du territoire, tout en considérant la capacité d'investissement de la collectivité pour les prochaines années.



Datant des années 1980, le gymnase de Pomblière doit subir une réhabilitation urgente et très lourde pour en maintenir l'ouverture au public. Les axes de réhabilitation seront les suivants : réhabilitation des façades, traitement de l'enveloppe thermique (isolation), renouvellement du système de chauffage et de ventilation, réaménagement des espaces d'accueil, des tribunes, réfection complète des vestiaires et des sanitaires, mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

#### **PREMIERE ETAPE DE LA REHABILITATION : LES DIAGNOSTICS**

Plusieurs repérages techniques sont préalablement réalisés afin de définir au mieux les travaux : état de la structure (murs porteurs, tribunes en béton armé, charpente), diagnostic sur les installations électriques définissant les mises aux normes à opérer, analyse du dispositif de chauffage, diagnostic du système de sécurité incendie et constat de la présence de matériaux dangereux. La synthèse de ces rapports permet à l'équipe technique de maîtrise d'œuvre de définir précisément les investissements à réaliser sur l'ouvrage.

#### **LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC AMIANTE**

La présence du matériau a été identifiée en juin 2016 suite à la réalisation du diagnostic amiante sur l'équipement. Les analyses ont révélé sa présence dans :

- les murs et cloisons du hall d'entrée,
- les enduits peints et colles des espaces dédiés au jeu de boules,
- les dalles au sol dans le local de stockage et au sol au niveau de certaines rampes d'accès aux vestiaires,
- les joints de bride de la chaufferie.



**Aucune inquiétude à avoir, l'amiante dans ces matériaux est inerte et ne présente aucun danger pour les utilisateurs. Une analyse de l'air a été réalisée pour le confirmer et se conformer à la réglementation.**

## QUE DIT LA NORME ?

Le résultat est exprimé en fibre/litre. Le code de la santé publique prévoit un niveau d'empoussièrement visant la protection de la population dont le niveau maximal est fixé à 5 fibres d'amiante par litre d'air.

### Mesure d'ambiance réalisée le 17 juin 2016 Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant :

Durée de l'analyse	Volume d'air analysé	Nombre de fibres comptées
25 heures	10 553 litres	0

## LA PREMIERE PHASE DE TRAVAUX

Les travaux engagés cette année concernent le désamiantage du bâtiment durant les vacances de la Toussaint. Après consultation de plusieurs sociétés, l'entreprise SNEF a été désignée attributaire du marché par le conseil communautaire en date du 6 septembre 2016 pour un montant de 48 706 €HT. Un plan de retrait du matériau, obligatoire sur tout chantier de retrait ou de confinement d'amiante, doit être rédigé avant le démarrage des travaux et dans les cas de démolition. Il s'agit d'un véritable outil de protection des travailleurs, intervenant sur les chantiers de désamiantage, contre les risques liés à l'inhalation des poussières de l'amiante.

## LES ETAPES DU DESAMIANTAGE

1. Fermeture de l'établissement.
2. Installation de chantier : confinement du chantier, balisage des zones amiantées, indication par panneaux du risque amiante et des interdictions d'entrées, mise en place des unités de décontamination et de traitement de l'air.
3. Travaux de retrait d'amiante conformément aux prescriptions techniques et aux exigences réglementaires.
4. Contrôles pendant le chantier afin de vérifier le taux d'empoussièrement dans l'air.
5. Gestion des déchets : conditionnement, évacuation par sas de décontamination et suivi des déchets amiantés – Emission d'un bordereau de Suivi des Déchets Amiante remis à la CCCT.
6. Analyse d'air dite de première restitution effectuée après évacuation des déchets et avant dépose des confinements, afin de vérifier l'absence de fibres d'amiante dans la zone et pouvoir ainsi restituer les locaux au maître d'ouvrage.
7. Réception de chantier une fois les analyses de l'air attestant de l'absence de fibres dans l'air ambiant.
8. Réouverture de l'établissement.

La CCCT est accompagnée tout au long de ce processus par le cabinet JML International, maître d'œuvre de l'opération, ainsi que par la société NOVICAP, en charge de la Prévention des Risques et de la Coordination de la sécurité et de protection de la santé sur le chantier.

## LA SUITE DU PROJET

Pendant cette phase de désamiantage, le projet de réaménagement des locaux sera élaboré en vue du dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires. Les travaux de réhabilitation seront programmés sur l'exercice 2017, en limitant la fermeture au public : organisation des travaux par phase, en période scolaire, puis intervention durant l'été prochain pour les opérations dans la salle sportive. Le budget total alloué aux travaux est de 570 000 €HT, dont 80 000 €HT seront financés au titre de la dynamique du Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte par le Ministère de l'Environnement et par l'Etat.



Retrouvez toutes nos actualités sur  
notre site internet et sur Facebook !  
[www.coeurdarentaise.fr](http://www.coeurdarentaise.fr)  
[www.facebook.com/CoeurTarentaise](https://www.facebook.com/CoeurTarentaise)

**Communauté de Communes Cœur de Tarentaise**  
Maison de la Coopération Intercommunale  
133, Quai Saint Réal - 73600 Moûtiers  
Tél. : 04 79 24 41 41 / Fax. : 04 79 22 81 33  
[contact@coeurdetarentaise.fr](mailto:contact@coeurdetarentaise.fr)